

**XXXII^e Assemblée régionale Europe de l'Assemblée
Parlementaire de la Francophonie.**

Séance solennelle d'ouverture

Allocution de M. David Eray, ministre

Mesdames et Messieurs les délégués en vos titres et
qualité,

Au nom du Gouvernement de la République et Canton
du Jura, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la
bienvenue ici à Delémont. C'est un honneur parce qu'il
n'est pas courant d'accueillir sur notre territoire une si
prestigieuse assemblée. Mais c'est surtout un plaisir,
tant les liens qui unissent le Jura à la Francophonie,
que vous représentez, sont forts et empreints de
complicité.

La République et Canton du Jura fête cette année ses
40 ans d'existence. Il est bon de rappeler ici que c'est
un combat identitaire, très fortement relié à la question
de la langue, qui a conduit à sa création.

Historiquement, le Jura est l'héritier d'une principauté épiscopale qui a connu huit siècles d'autonomie avant la Révolution française. Il a ensuite été annexé à la France pour devenir Département du Mont Terrible. A la chute de Napoléon, notre territoire a été rattaché à la Suisse, plus précisément au canton de Berne qui, à l'époque, était uniquement germanophone. Le mariage, forcé il faut le dire, n'a pas vraiment pris, si bien qu'assez rapidement la question de l'indépendance du Jura vis-à-vis de Berne s'est posée. C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que la revendication a pris corps, pour aboutir en 1974 à un vote d'autodétermination qui a conduit à la création d'un nouvel Etat au sein de la Confédération suisse : la République et Canton du Jura. Or, ce vote a provoqué la scission du Jura historique, dont les districts du sud ont préféré rester bernois. Dans ce Jura resté bernois, il était toutefois une ville, Moutier, dont la population affichait des sympathies marquées pour le Jura. Le 18 juin 2017, la population de cette ville a été appelée aux urnes pour décider de son rattachement, ou non, au canton du Jura. A la grande satisfaction des autorités et de la population du canton du Jura, les citoyens de Moutier ont décidé de nous rejoindre, ce qui aurait dû être effectif en 2021. Des recours ont toutefois été

déposés. La justice du canton de Berne en a accepté certains et le vote a été cassé. Tout est donc à recommencer. La Confédération suisse, les cantons du Jura et de Berne se trouvent dès lors à nouveau confronté à un défi institutionnel de taille, que vous aurez sans doute l'occasion d'aborder lors de vos travaux de ce jour.

Lors des années de luttes, qui ont abouti à la création de la République et Canton du Jura, la question de la langue a *naturellement* été au centre des préoccupations d'une minorité francophone noyée dans un canton très majoritairement germanophone. A l'entrée en souveraineté du nouveau canton, ce lien avec la langue française et avec la Francophonie n'a pas été oublié. En 1981 déjà, une section jurassienne de l'Assemblée des parlementaires francophones a été créée. D'autres cantons ont suivi depuis, mais c'est bien le Jura qui a ouvert la voie. On notera aussi que c'est à l'impulsion d'un sénateur jurassien, M. Jean-François Roth, que l'on doit l'adhésion de la Confédération suisse à l'organisation internationale de la Francophonie. Le canton du Jura s'est par ailleurs doté une loi sur l'usage de la langue française, loi instituant un Conseil de la langue française chargé de fournir soutien et outils à l'Administration et aux

collectivités publiques en vue de développer une réflexion de qualité sur le français et les questions de langue en général.

Les liens avec la francophonie ont aussi fortement marqué la politique de relations extérieures menée par le Gouvernement. A la création du canton, les nouvelles autorités se sont rappelées que durant leur lutte pour l'autonomie, les jurassiens ont trouvé, en dehors des frontières nationales, des appuis qui se sont révélés précieux. C'est donc sans surprise que des relations se sont nouées avec trois des membres de votre illustre assemblée : le Québec, la Fédération Wallonie Bruxelles et la Vallée d'Aoste. Je ne résiste d'ailleurs pas à l'envie de vous rapporter une anecdote qui illustre bien l'esprit dans lequel ces coopérations ont vu le jour. Nous sommes en 1983. A l'occasion d'une visite officielle dans le Jura du premier ministre québécois, René Lévesque, une entente est signée entre le canton et la province, ce qui n'est pas du tout du goût de la Berne fédérale, c'est le moins qu'on puisse dire. En effet, pour la Confédération suisse, les relations internationales sont du ressort exclusif de la Confédération, sauf si elles se situent dans un rapport de strict voisinage. Le Conseiller fédéral en charge des affaires extérieures ne manque pas de le rappeler au

Gouvernement jurassien. Le Ministre jurassien de la coopération de l'époque aurait alors eu cette phrase : si seules les relations de voisinage sont autorisées pour les cantons, considérez que les québécois sont pour les jurassiens des voisins de cœur. Voilà, me semble-t-il, une belle illustration de la complicité que j'évoquais au début de mon propos. Après cet éclat, les relations avec la Confédération se sont rapidement normalisées et le canton du Jura, nouvellement créé, a ouvert une brèche dans ce qui était alors considéré comme une compétence exclusive des Etats centraux : les relations internationales. Depuis les années 80 et jusqu'à un passé très récent, le canton a par ailleurs mis en œuvre sa propre politique d'aide au développement, avec à la clé, des résultats tout à fait excellents dans les domaines des soins de santé primaire et de la formation professionnelle agricole. C'est au Cameroun que le Jura a mené ses actions de développement et il est intéressant de noter que c'est au sein de l'APF que les 1ers contacts se sont noués entre autorités camerounaises et jurassiennes.

Le canton du Jura entretient également des relations suivies avec ses voisins de France, d'Alsace et de Bourgogne Franche-Comté, mais ces partenariats doivent plus à la géographie qu'à l'histoire ou à notre

rapport à la langue française. Elles n'en demeurent pas moins très importantes pour notre jeune République qui, rappelons-le, partage plus de frontière avec la France qu'avec le reste de la Suisse.

Quelques mots sur l'économie en guise de conclusion.

Sur le plan économique, le Canton du Jura est avant tout un canton industriel. Près de 45% des personnes actives sont occupées dans des secteurs comme la microtechnique, la machine-outil et l'horlogerie. Dans ce secteur d'activité, le Jura excelle dans la fabrication de boîtes de montres et de différents composants pour le mouvement, mais possède également sur son territoire quelques marques de montres très connues comme Richard Mille ou Maurice Lacroix, pour n'en citer que deux. La plupart des grands groupes horlogers mondiaux possèdent au moins une implantation ici dans le Jura et on peut pratiquement affirmer que chaque montre suisse contient au moins un composant jurassien.

Notre économie s'est diversifiée ces dernières années et nous poursuivons nos efforts pour l'orienter également vers les technologies médicales – qui font appel au même savoir-faire – et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans ce domaine, nous avons plusieurs jeunes pousses (et non start up, loi sur la langue française oblige !) qui se développent sur notre territoire et certaines commencent à se faire connaître sur le plan international dans des domaines très pointus. Notre politique vise à favoriser les entreprises à haute-valeur ajoutée et à faciliter, dans toute la mesure du possible, leur implantation sur notre territoire. Nous avons ainsi défini des zones d'activités où les formalités sont réduites au strict minimum et où il est possible de s'implanter en quelques semaines à peine. Nous soutenons également fiscalement les investissements dans les activités innovantes.

Je m'arrête là, en souhaitant, au nom du Gouvernement jurassien, que vous emportiez le meilleur souvenir de ce moment passé dans le canton du Jura et surtout que vous ayez envie d'y revenir à d'autres occasions.